

le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DAC 1617 Subvention (8.000 euros) aux associations Opéra du jour, Le Palais Royal et l'association des Amis du Théâtre Le Ranelagh (16e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention aux associations Opéra du jour, Le Palais Royal et Les Amis du Théâtre Le Ranelagh ;

Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement, en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 16e arrondissement, à l'association Opéra du jour, 5 rue Marietta Martin 75016 Paris, pour son projet Don Giovanni. 2014_06517 ; SIMPA : 3922.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 16e arrondissement, à l'association Le Palais Royal, 17 rue de La Tour 75016 Paris, au titre des concerts Coup de foudre 2014. 2014_04703 ; SIMPA : 1187.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 16e arrondissement, à l'association des Amis du Théâtre Le Ranelagh, 5 rue des Vignes 75016 Paris, au titre de ses activités. 2014_06509 ; SIMPA : 1617.

Article 4 : La dépense totale correspondante soit 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

